

FICHE ACTION : EXPERTISE D'USAGE DES LOCATAIRES

Travail avec les locataires avant travaux de réhabilitation



Vie des habitants - vie des quartiers

Contact : contact@oph74.fr

N° Référence : B006



Présentation générale de l'action :

Cette action s'inscrit dans le cadre du plan de relance 2020 faisant suite à la crise sanitaire (article 9). Il consiste à placer le travail avec les locataires sur la notion d'expertise d'usage dès le démarrage de la réflexion sur des travaux de réhabilitation à mener sur un groupe immobilier (3 ans en moyenne avant la fin des travaux). L'objectif est de mieux définir leurs attentes et de les associer le plus en amont possible sur les décisions en matière de travaux, tout en renforçant le bien vivre ensemble et la confiance réciproque.

Pistes de mise en oeuvre de l'action :

Un groupe restreint de locataires référents pourrait être constitué afin de travailler avec les équipes de Haute-Savoie HABITAT sur le futur projet de réhabilitation. L'analyse de leurs attentes pourrait ainsi permettre de mieux cerner la nature des travaux à engager. Un travail de co-construction du budget serait effectué pour valider les choix de manière concertée.

De plus, une enveloppe budgétaire spécifique est identifiée pour une partie des travaux dont la nature est décidée par les locataires. Ils étudient de manière approfondie les différents scénarii possibles, font des arbitrages et choisissent de manière collaborative la solution à retenir.

Le projet, monté sous forme collaborative, serait propice à l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie, à la prise en compte de leur expertise et de leurs attentes. Cette démarche rendrait nos investissements d'autant plus pertinents qu'ils auraient été coconstruits avec les bénéficiaires.

Liens avec les orientations stratégiques et politiques de la Collectivité

- *Implication des citoyens dans la vie collective,*
- *Partage du savoir et des points de vue visant l'intégration du plus grand nombre.*

Autres points/remarques :

L'identification d'un groupe dont la réhabilitation est programmée d'ici 3 ans sur le périmètre de l'EPCI ou de l'agglomération sera basée sur le Plan Stratégique du Patrimoine (PSP).